



*Loyers versés par le Parlement européen à la ville de Strasbourg via une société civile immobilière hollandaise :*

-- S'agit-il d'un nouveau scandale financier européen ? --

*La décharge est la décision par laquelle le Parlement européen, s'il estime que les institutions et autres organismes de l'Union européenne ont réalisé une gestion budgétaire saine, les libère par un vote de leur responsabilité budgétaire. Pour ce vote, les députés européens se basent sur les recommandations de la Commission du Contrôle budgétaire du Parlement européen, qui a pour mission de veiller au contrôle de la bonne utilisation de l'argent communautaire.*

Les députés européens, réunis en session plénière le jeudi 27 avril 2006, ont voté la "décharge" pour l'exécution du budget 2004 à la Commission européenne et aux autres institutions européennes, à l'**exception du Parlement européen**.

La raison de cette décision est une **incertitude concernant le paiement par le Parlement de loyers à la ville de Strasbourg**, via la société civile immobilière Erasme. En effet, des récentes informations indiquent que la municipalité de Strasbourg aurait perçu des loyers surévalués pendant de nombreuses années - plus de 25 ans ! La ville n'est en effet pas propriétaire des bâtiments utilisés par le Parlement, mais les loue à SCI Erasme puis les sous-loue au Parlement européen.

Intervenant devant ses collègues à l'occasion de ce débat, Véronique MATHIEU, seule membre français de la Commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, a indiqué que, si elle appelait à voter contre l'octroi de la décharge au Parlement pour sa gestion financière, **elle ne souhaitait pas que cette démarche soit utilisée par certains pour remettre en cause l'implantation du Parlement européen à Strasbourg**. Cela reviendrait, selon elle, à commettre un grossier amalgame, nuisible à la sérénité nécessaire aux enquêtes.

En effet, elle a indiqué qu'il convient maintenant, pour les députés et les institutions, d'obtenir toutes les informations sur ces transactions financières. *"Il doit en effet pouvoir être rendu compte de l'argent public ; il en va de la légalité, de la régularité et de la bonne gestion financière. Alors nous devons tout mettre en œuvre pour **obtenir une totale transparence quant au paiement de ces loyers**. Les administrations du Parlement européen et de la ville de Strasbourg devront expliquer leur silence. Il est en effet des plus curieux que les administrations concernées n'aient pas transmis aux commissions de contrôle compétentes ces informations qui décrivent une **situation qui aurait court depuis plus de 25 ans**. Le cas échéant, une demande d'enquête pourrait être adressée à l'Office Européen de Lutte Antifraude, et un groupe de travail pourrait être constitué."*

Véronique MATHIEU souligne également qu'*"en dehors de ces administrations et de la SCI Erasme, d'autres acteurs sont concernés indirectement, des Chambres régionales des Comptes à la Cour des Comptes européenne. Le fait que des échanges d'informations entre ces institutions*



## PARLEMENT EUROPEEN

COMMUNIQUE DE PRESSE DE VERONIQUE MATHIEU - 28.04.06

*n'aient pas eu lieu est critiquable, et des passerelles devraient être mises en œuvre au plus vite pour pallier cette déficience".*

En parallèle à ce vote, le Secrétaire général du Parlement européen, qui est l'ordonnateur responsable, a gelé les paiements de loyers à la municipalité de Strasbourg. **Véronique MATHIEU**, dans l'attente des résultats des investigations, se félicite de cette décision.